

# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### REVISION DU « PLAN DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral N° 08/ENV/045 du 27 OCTOBRE 2008 il sera procédé **pendant 6 semaines du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2008 au 9 JANVIER 2009 à une enquête publique** sur le projet de révision du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le projet de plan sera mis à disposition du public dans les mairies, chefs-lieux de canton, au conseil général de PAU : 64 avenue Jean Biray et à la délégation de Bayonne : 4 allée des Platanes aux heures habituelles d'ouverture au public, et sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ([www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr)) et du conseil général des Pyrénées-Atlantiques ([www.cg64.fr](http://www.cg64.fr))

Les registres d'enquêtes seront déposés à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, bureau de l'aménagement de l'espace et dans les sous-préfectures de BAYONNE et d'OLORON SAINTE MARIE. Les personnes intéressées pourront y formuler **par écrit** leurs observations **pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h** ou les adresser à M. **Jacques Jacques SAINT-PAUL** président de la commission d'enquête, bureau de l'aménagement de l'espace, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue du Maréchal Joffre, 64021 PAU CEDEX, ou par messagerie à l'adresse [environnement@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](mailto:environnement@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr).

#### Commission d'enquête et permanences :

- **MM Jacques SAINT-PAUL**, ingénieur en retraite, président,
  - **Régis CABOZ**, ingénieur de recherches, professeur des universités, titulaire,
  - **Jean-Gabriel CHARLIN**, colonel en retraite, titulaire,
  - **Joseph FERLANDO**, major de gendarmerie en retraite, suppléant, commissaires enquêteurs
- siègeront individuellement à la préfecture et dans les sous-préfectures, aux jours et heures suivants :

#### 1. **PREFECTURE DE PAU :**

Lundi 1<sup>er</sup> décembre de 9 H à 11H30 : M. SAINT-PAUL  
Mercredi 10 décembre de 14 h à 16 h : M. CHARLIN  
Mercredi 17 décembre de 9 H à 11H30 : M. CABOZ  
Lundi 29 décembre de 14 h à 16 h : M. SAINT-PAUL  
Vendredi 9 janvier de 14 h à 16 h : M. CHARLIN

#### 2. **SOUS-PREFECTURE DE BAYONNE :**

lundi 1<sup>er</sup> décembre de 9 H à 11H30 : M. CHARLIN  
Mercredi 10 décembre de 14 h à 16 h : M. CABOZ  
Mercredi 17 décembre de 9 H à 11H30 : M. SAINT-PAUL  
Lundi 29 décembre de 14 h à 16 h : M. CHARLIN  
Vendredi 9 janvier de 14 h à 16 h : M. CABOZ

#### 3 **SOUS-PREFECTURE d'OLORON-SAINTE-MARIE :**

lundi 1<sup>er</sup> décembre de 9 H à 11H30 : M. CABOZ  
Mercredi 10 décembre de 14 h à 16 h : M. SAINT-PAUL  
Mercredi 17 décembre de 9 H à 11H30 : M. CHARLIN  
Lundi 29 décembre de 14 h à 16 h : M. CABOZ  
Vendredi 9 janvier de 14 h à 16 h : M. SAINT-PAUL

Toute personne intéressée pourra 40 jours après clôture de l'enquête, prendre connaissance dans les communes chefs-lieux de canton, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.